



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**

**Service de l'enseignement technique**

**Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education**

Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique  
1 ter avenue de Lowendal  
75700 PARIS 07 SP  
Suivi par : Florence SALHI  
Tél : 01.49.55.47.75  
fax : 01.49.55.40.06

**NOTE DE SERVICE**

**DGER/SDPOFE/N2010-2109**

**Date: 24 août 2010**

Date de mise en application : session d'examen 2011

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la pêche  
à

Nombre d'annexe : 0

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**Objet :** Programme et indications bibliographiques pour le module MG5 des baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole.

**Bases juridiques :**

Arrêtés de programme relatifs à chaque spécialité de baccalauréat professionnel du ministère chargé de l'agriculture.

Note de service DGER/SDPOFE/N2007-2083 du 20 juin 2007 relative au programme et aux indications bibliographiques pour le module MG5 des baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole.

**Résumé :** Définition de l'ensemble régional européen à étudier pour les sessions 2011 en accord avec les recommandations pédagogiques de l'objectif 3 du module MG 5 des baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole.

**mots-clés :** baccalauréat professionnel, histoire-géographie, module MG 5 , programme et indications bibliographiques

**Destinataires**

**Pour exécution :**

- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des COM
- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

**Pour information :**

- Administration centrale
- Inspection de l'enseignement agricole
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public
- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

## Baccalauréat Professionnel : programme du module MG5

Pour la session d'examen 2011, les dispositions de la note de service DGER/SDPOFE/N2007-2083 du 20 juin 2007, y compris ses annexes, sont reconduites.

Pour mémoire, elles sont les suivantes :

Dans le cadre du module MG5 et du thème de l'objectif 3, «les grands ensembles régionaux de l'Union européenne », les ensembles régionaux européens à étudier pour la session 2011 seront **l'Europe atlantique et l'Europe méditerranéenne**, hors la France, étudiée en classe de première.

Les Etats de l'Europe atlantique sont : **le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni, la République d'Irlande, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, l'Allemagne, le Danemark, la Suède.**

Les Etats de l'Europe méditerranéenne sont : **l'Espagne, l'Italie, la Slovénie, Malte, la Grèce, Chypre.**

*Il s'agit d'une définition fondée sur l'existence d'un littoral, atlantique ou méditerranéen, stricto sensu. Le Luxembourg est, lui, rattaché à la région atlantique par son appartenance au Benelux.*

Annexes à consulter dans la note de service DGER/SDPOFE/N2007-2083 du 20 juin 2007.

Le Sous-Directeur des politiques  
de formation et d'éducation

Philippe VINCENT